

États financiers

La Commission des parcs du Niagara

2016

Table des matières

	Page
Rapport de la direction	1
Rapport de l'auditeur indépendant	2-3
État de la position financière	4
État des résultats d'exploitation	5
État de l'excédent accumulé	6
État des changements de la dette nette	7
État du flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9
Tableau complémentaire d'immobilisations corporelles	22
Tableau complémentaire de dépenses par objet	23

LA COMMISSION DES PARCS DU NIAGARA

RAPPORT DE LA DIRECTION
le 31 mars 2016

La direction de la Commission des parcs du Niagara est responsable pour les états financiers et d'autres données présentées dans ce rapport. Les états ont été préparés par la direction conformément au cadre de travail identifié dans la note 2 des états financiers vérifiés ci-inclus.

Les états financiers incluent des montants basés sur les meilleures estimations et les meilleurs jugements. La direction a raisonnablement déterminé tels montants dans le but de s'assurer que les états sont présentés de façon précise, du point de vue matériel.

La direction entretient un système interne de comptabilité et de contrôles administratifs conçu pour fournir une assurance raisonnable sur la pertinence, la fiabilité et la flexibilité de l'information financière et sur la précision et la protection adéquates de la représentation des avoirs de la Commission.

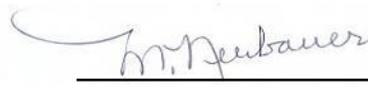
Le conseil de la Commission des parcs du Niagara doit s'assurer que la direction soit imputable pour les rapports financiers, car en fin de compte, elle est responsable pour la révision et l'approbation des états financiers.

Le conseil, par intermédiaire du comité des finances et des vérifications, rencontre la direction périodiquement pour discuter des résultats financiers, des questions d'audit, des problèmes existant dans les rapports financiers et pour s'assurer que chaque groupe comble ses responsabilités adéquatement. Le comité révise les états financiers avant de recommander l'approbation du conseil.

Les états financiers ont été vérifiés par Grant Thornton LLP, l'auditeur externe nommé par la Commission, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada suivies par la Commission, le ministre du Tourisme, de la Culture et du Sport et le procureur général provincial. Grant Thornton LLP avait l'accès complet et direct à tous les dossiers de la Commission, ainsi que l'accès entier au comité des finances et d'audit, avec ou sans la présence de la direction, pour discuter de l'audit et de leurs résultats concernant l'intégrité des rapports financiers de la Commission.



John Lohuis
Directeur général
le 27 juin 2016



Margaret Neubauer
Directeur en chef, services corporatifs
le 27 juin 2016

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'attention de la Commission des parcs du Niagara, du ministre du Tourisme, de la Culture et du Sport et du vérificateur général

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Commission des parcs du Niagara ci-inclus, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2016, et les états des résultats d'exploitation, de l'excédent accumulé, des changements en dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice de douze mois terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable pour la préparation de ces états financiers conformément aux principes de comptabilité décrits dans la Note 2 des états financiers pour tel contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation des états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération la contrôle interne de l'entité portant sur la préparation des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers de la Commission des parcs du Niagara pour l'exercice de douze mois terminé le 31 mars 2016 sont préparés, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux principes de comptabilité décrits dans la note 2 des états financiers.

L'accent des sujets

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la note 2 des états financiers qui décrivent ces principes de comptabilité utilisé dans la préparation de ces états financiers et les différences importantes entre cette base de la comptabilité et les normes de comptabilité canadiennes du secteur public.

Grant Thornton LLP

Port Colborne, Canada
le 17 juin 2016

Comptables agréés
Experts-comptables agréés

État de la position financière de la Commission des parcs du Niagara

au 31 mars

2016

2015

(en milliers de dollars)

Actifs financiers

Argent comptant et valeurs en comptant	395 \$	322 \$
Comptes débiteurs	1 738	1 436
Inventaires _ vendables	<u>3 892</u>	<u>3 889</u>
	<u>6 025</u>	<u>5 647</u>

Passifs

Dette bancaire (note 3)	2 180	9 305
Comptes créditeurs	9 041	6 977
Paie accumulée	2 706	2 589
Produit constaté d'avance (note 4)	1 316	1 418
Fonds pour les dépenses de capital différé (note 5)	26 390	26 438
Financement à long terme (note 6)	28 371	30 072
Avantages postérieurs à l'emploi (note 7)	3 558	3 697
Obligation de stabilisation des centrales électriques (note 8)	<u>29 076</u>	<u>28 837</u>
	<u>102 638</u>	<u>109 333</u>

Dette nette	<u>(96 613)</u>	<u>(103 686)</u>
-------------	-----------------	------------------

Actifs non financiers

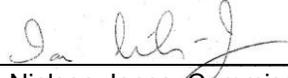
Immobilisations (note 10 et page 23)	155 332	156 675
Inventaires _ divers	1 199	1 476
Charges payées d'avance	<u>1 230</u>	<u>873</u>
	<u>157 761</u>	<u>159 024</u>

Excédant accumulé (note 11)	<u>61 148 \$</u>	<u>55 338 \$</u>
-----------------------------	------------------	------------------

Engagements et éventualités (notes 12 et 13)

De la part de la Commission


Janice Thomson, Président


Ian Nielsen-Jones, Commissaire

Les notes complémentaires font partie intégrantes des états financiers.

État des résultats d'exploitation de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 mars 2016
(en milliers de dollars)

	Budget <u>2016</u>	Chiffres réels <u>2016</u>	Chiffres réels 17 mois terminé le 31 mars <u>2015</u>
Revenus			
Exploitation générant du revenu	66 911 \$	76 402 \$	71 971 \$
Revenu foncier	6 899	6 882	9 660
Commission, locations et frais	12 899	12 858	12 780
Prime sur les fonds américains – nette	500	1 073	806
Revenu divers	<u>5</u>	<u>7</u>	<u>18</u>
	<u>87 214</u>	<u>97 222</u>	<u>95 235</u>
Dépenses (page 24)			
Exploitation générant du revenu			
Coûts des marchandises vendues	11 207	13 265	12 398
Exploitation	35 590	36 953	44 310
Entretien	15 281	15 759	20 404
Administration et services policiers	13 292	13 584	18 881
Marketing et promotions	<u>3 596</u>	<u>3 283</u>	<u>3 962</u>
	<u>78 966</u>	<u>82 844</u>	<u>99 955</u>
(Déficit) excédant net pour l'année avant les articles sous-mentionnés	<u>8 248</u>	<u>14 378</u>	<u>(4 720)</u>
Autres articles			
Intérêts débiteurs – nets (note 14)	1 626	1 502	2 352
Amortissement des immobilisations corporelles (note 15)	8 728	8 359	11 577
Amortissement des fonds pour les dépenses de capital différé (note 5)	(1 365)	(1 498)	(1 963)
Gain pour l'élimination d'immobilisations corporelles	<u>-</u>	<u>(34)</u>	<u>(24)</u>
	<u>8 989</u>	<u>8 329</u>	<u>11 942</u>
(Déficit) excédant net provenant de l'exploitation	(741)	6 049	(16 662)
Augmentation nette de l'obligation de stabilisation des centrales électriques (note 8)	(705)	(239)	(750)
Autres mises de fonds	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>(78)</u>
(Déficit) excédant annuel	<u>(1 446) \$</u>	<u>5 810 \$</u>	<u>(17 490) \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État de l'excédent accumulé de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 mars 2016
(en milliers de dollars)

	Budget <u>2016</u>	Chiffres réels <u>2016</u>	Chiffres réels 17 mois terminé le 31 mars <u>2015</u>
Excédent accumulé (note 11)			
Début d'année	55 338 \$	55 338 \$	72 828 \$
(Déficit) excédant annuel	<u>(1 446)</u>	<u>5 810</u>	<u>(17 490)</u>
Fin d'année	<u>53 892 \$</u>	<u>61 148 \$</u>	<u>55 338 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État des changements de la dette nette de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 mars 2016
(en milliers de dollars)

	Budget <u>2016</u>	Chiffres réels <u>2016</u>	Chiffres réels 17 mois terminé le 31 mars <u>2015</u>
(Déficit) excédant annuel	(1 446) \$	5 810 \$	(17 490) \$
Amortissement des immobilisations corporelles	8 728	8 359	11 577
Achat des immobilisations corporelles (note 16)	(6 195)	(7 016)	(7 569)
Immobilisations corporelles contribuées	-	-	(2 197)
Produit provenant de la vente d'immobilisations corporelles	-	34	24
Gain sur la vente d'immobilisations corporelles – nette	<u>-</u>	<u>(34)</u>	<u>(24)</u>
	1 087	7 153	(15 679)
Acquisition des dépenses prépayées	-	(357)	(690)
Utilisation (acquisition) d'autres inventaires	<u>-</u>	<u>277</u>	<u>(164)</u>
(Augmentation) diminution de la dette nette	1 087	7 073	(16 533)
Dette nette			
Début d'année	<u>(103 686)</u>	<u>(103 686)</u>	<u>(87 153)</u>
Fin d'année	<u>(102 599) \$</u>	<u>(96 613) \$</u>	<u>(103 686) \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État du flux de trésorerie de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 mars 2016
(en milliers de dollars)

	<u>2016</u>	17 mois terminé le 31 mars <u>2015</u>
Augmentation (diminution) en argent comptant et en quasi-espèces		
Activités d'exploitation		
(Déficit) excédant annuel	5 810 \$	(17 490) \$
Sommes imputées à un revenu n'exigeant pas de fonds décaissés		
Amortissement des immobilisations corporelles	8 359	11 577
Amortissement des fonds pour les dépenses de capital différés	(1 498)	(1 963)
Gain sur l'élimination des immobilisations corporelles – nette	(34)	(24)
Avantages postérieurs à l'emploi	183	62
Augmentation nette de l'obligation de stabilisation des centrales électriques	<u>239</u>	<u>750</u>
	13 059	(7 088)
Changement net du bilan du fonds de roulement autre que les disponibilités portant à l'exploitation (note 17)	<u>1 694</u>	<u>(404)</u>
	<u>14 753</u>	<u>(7 492)</u>
Activités d'immobilisations		
Achat des immobilisations corporelles (note 16)	(7 016)	(7 569)
Immobilisations corporelles contribuées	-	(2 197)
Produit provenant de la vente d'immobilisations corporelles	<u>34</u>	<u>24</u>
	<u>(6 982)</u>	<u>(9 742)</u>
Activités de financement		
Remboursement du financement à long terme	(1 701)	(1 899)
Paiement des prestations postérieures à l'emploi	(322)	(470)
Réception des fonds pour les dépenses de capital	<u>1 450</u>	<u>4 966</u>
	<u>(573)</u>	<u>2 597</u>
Augmentation (diminution) nette de l'argent comptant et des quasi-espèces	7 198	(14 637)
Argent comptant et quasi-espèces (note 17)		
Début d'année	<u>(8 983)</u>	<u>5 654</u>
Fin d'année	<u>(1 785) \$</u>	<u>(8 983) \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes complémentaires sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 mars 2016

1. Nature des activités

La Commission des parcs du Niagara (la « Commission ») est gouvernée par la Loi sur les parcs du Niagara. Fondée en 1885, la Commission est une « entreprise d'exploitation » de la province de l'Ontario et est responsable pour l'entretien, la protection et la mise en vedette de plus de 1 300 hectares de parcs longeant près de 56 kilomètres tout le long de la rivière Niagara, du Lac Érié au Lac Ontario. La Commission est exonérée de l'impôt sur le revenu des sociétés au titre de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) et de l'Ontario.

La Commission est aussi classifiée en tant qu'autre organisme gouvernemental par le ministère des Finances et comme tel, les états financiers vérifiés de la Commission sont publiés dans le cadre des Comptes publics du Canada.

La Commission a changé sa fin d'exercice au 31 mars de vigueur en 2015. Par conséquent, les chiffres de période actuelle rapportent que les quantités pour les douze mois ont fini le 31 mars 2016 et les chiffres comparatifs rapportent les quantités pour les dix-sept mois finis le 31 mars 2015.

2. Principales conventions comptables

Principes de comptabilité

Ces états financiers ont été préparés en conformité avec les dispositions de l'information financière de la Loi financière d'administration d'Ontario, du Ministère de l'Ontario du Tourisme, de la Culture et du Sport protocole d'entente de l'Ontario et les exigences comptables du Règlement de l'Ontario 395/11 de la Loi financière d'administration d'Ontario. Le ministère de l'Ontario du Tourisme, de la Culture et du Sport protocole d'entente de l'Ontario exige que les états financiers soient préparés en conformité avec les normes comptables canadiennes du secteur public. La Loi sur l'administration des finances de l'Ontario prévoit que les changements peuvent être nécessaires pour l'application de ces normes à la suite de la réglementation.

Règlement 395/11 de la Loi sur l'administration des finances de l'Ontario exige que les contributions reçues ou à recevoir pour l'acquisition ou le développement d'immobilisations corporelles amortissables et les contributions des immobilisations corporelles amortissables pour une utilisation dans la fourniture de services, soient enregistrés comme apports en capital reportés et être reconnu à titre de revenus dans l'état des résultats d'exploitation à un taux égal à la charge d'amortissement sur les actifs connexes d'immobilisations corporelles amortissables. Ces contributions comprennent les transferts gouvernementaux et les contributions à l'extérieur restreintes.

L'exigence de la comptabilité en vertu du règlement 395/11 n'est pas compatible avec les exigences des normes comptables canadienne du secteur public qui exige que:

- les transferts de gouvernement soient identifiés comme revenu une fois approuvés par le cédant et les critères d'éligibilité ont été remplis à moins que le transfert contienne une condition qui crée une responsabilité, dans ce cas le transfert est identifié comme revenu au cours de la période où le passif est éteint selon la norme de comptabilité canadienne du secteur public PS3410 ;
- les contributions à l'extérieur restreintes soient identifiées comme revenu pendant la période où les ressources sont employées pour le but ou les buts spécifiques selon la norme de comptabilité canadienne du secteur public PS3100.

Notes complémentaires sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 mars 2016

2. Principales conventions comptables (suite)

Principes de comptabilité (suite)

En conséquence, le revenu identifié dans l'état des résultats d'exploitation et de certains revenus reportés relatifs et les apports en capital reportés seraient enregistrés différemment sous des normes de comptabilité canadiennes du secteur public.

Ces principales conventions comptables utilisées pour préparer ces états financiers sont résumées ci-dessous.

Argent comptant et quasi-espèces

L'argent comptant et les quasi-espèces incluent les fonds en caisse, les soldes bancaires et les dépôts à court terme ayant une échéance de moins de trois mois.

Inventaires

Les inventaires de vente et divers sont estimés au montant inférieur entre le coût moyen et la valeur de réalisation nette.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées au prix coûtant. Les coûts incluent toutes les dépenses s'attribuant directement à l'acquisition, la construction, le développement et/ou l'amélioration de l'avoir requis pour installer l'avoir à l'endroit et dans la condition nécessaire pour son utilisation prévue. Les immobilisations corporelles contribuées sont capitalisées à la juste valeur de marché estimée au moment de l'acquisition.

La Commission capitalise un certain montant de l'intérêt qui fait partie des coûts de ses travaux d'immobilisation en cours et est financé par un emprunt à long terme.

Les œuvres d'art exposées sur la propriété de la Commission ne sont pas incluses dans les immobilisations. Les œuvres d'art sont retenues pour des expositions et à titre pédagogique et historique. On estime que tels avoirs sont dignes d'être conservés, en raison sociaux plutôt que financiers envers la communauté. Aucune évaluation de la collection n'a été présentée dans les états financiers.

Les locations à bail sont classifiées en tant qu'immobilisation ou bail d'exploitation. Les locations de bail qui transfèrent presque tous les bénéfices provenant de la possession sont comptées en tant que contrat de location/acquisition. Toutes les autres locations de bail sont représentées en tant que contrats de location/acquisition et les paiements de location liés sont facturés dans les dépenses engagées.

L'amortissement peut être calculé en ligne droite pour radier le coût net de chaque actif par rapport à sa vie utile prévue pour toutes les classifications, sauf le terrain. On considère que le terrain a une vie infinie sans amortissement. On suppose que les valeurs résiduelles des actifs sont zéro avec tout gain net ou toute perte nette provenant de l'élimination des actifs reconnus dans l'état des résultats d'exploitation. L'amortissement est facturé mensuellement. Les travaux en cours ne sont pas amortis tant que l'actif soit disponible pour emploi productif.

Notes complémentaires sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 mars 2016

2. Principales conventions comptables (suite)

Immobilisations corporelles (suite)

L'amortissement se base sur les classifications et vies utiles suivantes :

<u>Classification</u>	<u>Vie utile</u>
Améliorations de la propriété, des bâtiments, des routes et des structures	7 à 40 ans
Équipement et ameublement	3 à 10 ans
Véhicules	10 à 12 ans

Produit constaté d'avance

Les revenus limités par des lois des gouvernements en chef ou par des ententes avec des tierces parties sont différés et signalés comme des revenus limités. S'il y a des dépenses qui qualifient, les revenus limités sont inclus au revenu pour des sommes équivalentes. Les revenus reçus avant les dépenses subies ultérieurement sont différés jusqu'à ce qu'ils soient générés et appariés au montant dépensé.

Fonds pour les dépenses de capital différé

Les versements de transferts à titre de capital investi sont inscrits en tant que passifs, référés comme des fonds pour les dépenses de capital différés et sont reconnus en tant que revenu au même tarif que l'amortissement des immobilisations corporelles, conformément au Règlement 395/11 de la Loi ontarienne sur l'administration financière, tel que divulgué ci-dessus.

Avantages postérieurs à l'emploi

La valeur actuelle du coût d'offrir aux employés des avantages sociaux futurs fait partie des dépenses, car les employés gagnent ces avantages.

Passif au titre des sites contaminés

Les sites contaminés sont le résultat de la contamination étant introduite dans l'air, le sol, l'eau ou les sédiments d'un organisme vivant chimique, organique ou radioactive ou qui dépasse une norme environnementale. Le passif est comptabilisé déduction faite des recouvrements prévus. Un passif pour l'assainissement des sites contaminés est reconnu quand un site n'est pas en cours d'utilisation productive et tous les critères suivants sont respectés:

- une norme environnementale existe;
- la contamination dépasse la norme environnementale;
- la Commission:
 - est directement responsable; ou
 - accepte la responsabilité;
- il est prévu que les avantages économiques futurs seront abandonnés; et
- une estimation raisonnable du montant peut être faite.

Notes complémentaires sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 mars 2016

2. Principales conventions comptables (suite)

Passif au titre des sites contaminés (suite)

Le passif est comptabilisé utilisant l'estimation de la direction du coût de post-assainissement, y compris l'exploitation, la maintenance et la surveillance, qui font partie intégrante de la stratégie d'assainissement d'un site contaminé.

Constatation des produits

Le revenu généré par les magasins de souvenirs, les restaurants et les attractions est reconnu lorsque la marchandise a été transférée au client ou après avoir complété un service. Le revenu généré par le revenu foncier, les commissions, les locations, les frais et d'autres sources est reconnu pendant la durée du contrat ou après avoir reçu le montant dû.

Conversion des devises

Ces états financiers sont présentés en dollars canadiens. Les actifs et passifs en devise étrangère sont convertis aux taux de change en vigueur au moment d'effectuer l'état de la situation financière. Les gains et les pertes au moment de la conversion sont reflétés dans l'excédant/déficit annuel.

L'utilisation des estimations et des mesures d'incertitude

La préparation des états financiers conformément aux normes de comptabilité canadiennes du secteur public impose que la direction prépare des estimations et des suppositions ayant un effet sur le rapport des actifs et passifs et la divulgation des actifs et passifs éventuels à compter de la date des états financiers et des sommes de revenus et de dépenses déclarées lors de la période d'établissement du rapport. Il se peut que les résultats réels ne soient pas identiques à ces estimations. Deux endroits où les estimations sont utilisées se trouvent dans les avantages postérieurs à l'emploi et l'obligation de stabilisation des centrales électriques.

Changement de méthode comptable

En juin 2010, le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) a publié la responsabilité pour les sites contaminés PS3260 en vigueur pour les exercices à compter du 1er Avril 2014. Les sites contaminés sont le résultat de la contamination étant introduite dans l'air, le sol, l'eau ou les sédiments d'une matière chimique, biologique ou radioactif ou organisme vivant qui dépasse une norme environnementale.

Dans le passé, la Commission aurait seulement rapporté des passifs environnementaux en fonction de ses obligations découlant de la législation fédérale. La nouvelle norme du CCSP exige que la législation ou la réglementation provinciale également être pris en considération lors de la déclaration des passifs environnementaux, même si aucune ordonnance de remise en état a été délivré, mais la contamination est supérieure à la norme. L'assainissement des sites est souvent liée à les activités industrielles passées.

Aucun passif n'a été signalé en vertu de la nouvelle norme comptable du CCSP parce qu'il n'y a pas de sites contaminés identifiés.

Notes complémentaires sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 mars 2016

3. Facilités de crédit

Les facilités de crédit ayant une capacité d'emprunt maximale de 15 000 000 \$ offrent deux types d'emprunts. Il y a une facilité de prêt à taux variable qui varie avec le taux préférentiel de la Banque Canadienne Impériale de Commerce et il y a l'emprunt d'exploitation à taux fixe disponible avec une condition de prêt qui n'excède pas 364 jours à des taux établis par rapport aux taux d'acceptation bancaire. Ces facilités de crédit sont non garanties et échouent le 31 mars 2021 avec une option de renouvellement de trois ans à la discrétion de la Commission. À compter du 31 mars 2016, 1 371 416 \$ a été retiré des facilités de crédit (2015 _ 8 654 257 \$). Prenant en considération les chèques et les dépôts dus, le montant rapporté sur la l'état de la position financière à compter du 31 mars 2016 s'élève à 2 179 628 \$ (2015 _ 9 305 011 \$).

4. Revenu différé

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
	<i>(en milliers de dollars)</i>	
Centrales électriques fermées (note 8)	135 \$	116 \$
Produit de la vente lié à la transaction foncière à Fort Erie	321	322
Divers	<u>860</u>	<u>980</u>
	<u>1 316 \$</u>	<u>1 418 \$</u>

Obligation de transaction foncière à Fort Erie

Pendant l'exercice en 2009, la Commission et « Peace Bridge Authority » (« PBA ») ont signé une entente pour transférer des parcelles de terrain. Le PBA a acquis une parcelle de 5 952 acres qui se trouve à Fort Erie et qui appartenait à la Commission pour une somme de 2 021 206 \$. La Commission a acquis une option s'élevant à 670 000 \$, plus une somme annuelle de 7 300 \$ ajustée selon l'inflation, consistant de 1 973 acres longeant la rivière et qui se trouve à la fin de la rue Jarvis à Fort Erie et qui appartenait au PBA. L'entente demande la remise d'un produit net à la Commission s'élevant à 1 351 206 \$, qui devra être dépensé sur a) financement des améliorations au vieux fort « Old Fort Erie » destinés à la célébration du 200^{ème} anniversaire de la Guerre de 1812 et b) retour et/ou maintien de la propriété, rue Jarvis, comme parc.

Le produit net fait partie du revenu différé dans l'état de la position financière. Jusqu'à date, environ 989 000 \$ de ce produit a été dépensé sur les grands travaux liés à la rénovation du « Old Fort Erie » et environ 47 000 \$ a été dépensé dans l'entretien de la propriété à la rue Jarvis. À compter du 31 mars 2016, il reste encore environ 321 500 \$ pour l'utilisation en 2017 et au-delà.

Notes complémentaires sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 mars 2016

5. Fonds pour les dépenses de capital différé	17 mois terminé le 31 mars	
	<u>2016</u>	<u>2015</u>
	<i>(en milliers de dollars)</i>	
Fonds pour les dépenses de capital différé		
Début d'année	<u>26 438 \$</u>	<u>23 435 \$</u>
Montant reçu pendant l'année pour les projets d'immobilisation	<u>1 450</u>	2 769
Immobilisations corporelles contribuées	<u>-</u>	<u>2 197</u>
	<u>1 450</u>	<u>4 966</u>
Amortissement	<u>(1 498)</u>	<u>(1 963)</u>
Fin d'année	<u>26 390 \$</u>	<u>26 438 \$</u>

6. Dette à long terme

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
	<i>(en milliers de dollars)</i>	
Prêt non garanti à terme porte intérêt au taux fixe de 5,06%. Il est remboursable par versements annuels en capital et intérêt de 2 640 907 \$ et échoit en avril 2027	<u>23 400 \$</u>	24 787 \$
Prêt non garanti à terme porte intérêt au taux fixe de 5,07%. Il requiert un versement initial en capital et intérêt de 543 418 \$ et, par la suite, des versements annuels de 569 965 \$ et échoit en avril 2027	<u>4 876</u>	5 183
La Commission a l'option d'acheter du terrain exigeant des versements annuels de 7 300 \$ jusqu'en janvier 2028 (note 4)	<u>95</u>	<u>102</u>
	<u>28 371 \$</u>	<u>30 072 \$</u>

Les versements exigibles des obligations financières à long terme au cours des cinq prochains exercices s'élèvent à:

2017	1 772
2018	1 861
2019	1 955
2020	2 054
2021	2 158

Notes complémentaires sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 mars 2016

7. Avantages postérieurs à l'emploi

Prestations de préretraite déterminées

La Commission offre des prestations de préretraite déterminées à ses employés, encaissable à la cessation d'emploi pour certains employés à temps plein avec un minimum de cinq ans de service. Les prestations sont calculées selon une rémunération d'une semaine, au moment de la cessation d'emploi, pour chaque année de service à temps plein avec la Commission, jusqu'à un maximum de vingt-six semaines. Les passifs accumulés sur les prestations à compter du 31 mars 2016 s'élèvent à 3 557 888 \$ (2015 – 3 696 673 \$).

La Commission exige l'administration d'une évaluation actuarielle des prestations postérieures à l'emploi à tous les trois ans. La dernière évaluation fut complétée pour l'exercice terminé le 31 mars 2016, avec des extrapolations jusqu'en 2019. La dernière évaluation reflète les changements approuvés par la Commission en matière d'admissibilité et les montants maximaux de prestations payables à la cessation.

Comme résultat d'une évaluation actuarielle effectuée en 2016 pour l'exercice de douze mois terminé le 31 mars 2016, on a déterminé qu'il existait une perte actuarielle de 116 919 \$. L'obligation réelle à compter du 31 mars 2016 s'élève à 2 674 097 \$ (2015 _ 2 591 542 \$).

Information sur le régime de pension à prestations déterminées	17 mois terminé le 31 mars	
	<u>2016</u>	<u>2015</u>
	<i>(en milliers de dollars)</i>	
Actifs du régime à prestations déterminées de l'employé	Nul \$	Nul \$
Passifs du régime à prestations déterminées de l'employé	<u>3 558</u>	<u>3 697</u>
Déficit du régime à prestations déterminées de l'employé	<u>3 558 \$</u>	<u>3 697 \$</u>
Obligation aux prestations reconnue dans l'état de la position financière		
Obligation aux prestations, début d'année	3 697 \$	4 105 \$
Diminution due à une modification du plan	-	(246)
Dépenses pour l'année	183	308
Prestations déboursées au cours de l'année	<u>(322)</u>	<u>(470)</u>
Obligation aux prestations, fin d'année	<u>3 558 \$</u>	<u>3 697 \$</u>
Les dépenses afférant des prestations nettes sont les suivantes :		
Coût actuel afférent du service	170 \$	275 \$
Frais d'intérêt	117	181
Amortissement du gain actuariel	<u>(104)</u>	<u>(148)</u>
	<u>183 \$</u>	<u>308 \$</u>

Notes complémentaires sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 mars 2016

7. Avantages postérieurs à l'emploi (suite)

Prestations de préretraite déterminées (suite)

Les suppositions actuarielles principales appliquées dans l'évaluation du régime de pension à prestations déterminées sont les suivantes:

Taux d'intérêt (escompte) – l'obligation accumulée et les dépenses pour l'année furent déterminées en utilisant un taux d'escompte de 4,25% (2015 – 4,75%)

Niveaux de rémunération – on suppose que les niveaux des salaires et rémunérations augmenteront de 2% par an.

Ces suppositions ont été revues dans la période en cours.

Prestations de retraite

La Commission offre des prestations de retraite à tous ses employés permanents (et aux employés non permanents qui choisissent de participer) par intermédiaire de la Caisse de retraite de la fonction publique (« CRFP ») et le Fonds de pension du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (« Fonds de pension du SEFPO »). Ceux-ci sont des régimes de retraite à prestations déterminées pour les employés de la province et plusieurs agences provinciales. La province de l'Ontario, qui est le commanditaire unique de la CRFP et un commanditaire conjoint du Fonds de pension du SEFPO, détermine les versements annuels de la Commission destinés à ces fonds. Puisque les commanditaires sont responsables pour s'assurer que les fonds de pension sont durables du point de vue financier, tout surplus ou passif non financé provenant des évaluations actuarielles de financement obligatoires n'est pas un avoir ou une obligation de la Commission. Les versements annuels de la Commission de 2 318 549 \$ (2015 – 3 016 420 \$), desquels 1 159 274 \$ (2015 – 1 508 210 \$) représente la portion des employés, sont inclus dans les dépenses administratives et des services de police dans l'état des résultats d'exploitation.

Les prestations postérieures à l'emploi et non liées à la pension sont déboursées par la province et, par conséquent, ne sont pas incluses dans l'état des résultats d'exploitation.

8. Obligation de stabilisation des centrales électriques

La province de l'Ontario a ordonné à la Commission de devenir propriétaire de trois anciennes centrales électriques qui se trouvent sur la propriété de la Commission.

La centrale électrique « Toronto Power Generating Station » (« TPGS ») et la centrale électrique « Ontario Power Generating Station » (« OPGS ») furent transférées par « Ontario Power Generation Inc. » (« OPG ») à la Commission à titre gratuit en août 2007. Comme partie des termes des transferts de TPGS et OPGS, l'OPG devait entreprendre certains travaux structurels et environnementaux pour s'assurer que les bâtiments ne représentent pas une menace au public. La centrale électrique « Canadian Niagara Power Generating Station » (« CNPGS »), possédée antérieurement par Fortis Ontario, fut transférée le 30 avril 2009.

Le ministère du Tourisme de la Culture et du Sport a embauché une société d'architecture (The Ventin Group Inc.) pour s'assurer que la directive gouvernementale originale gouvernant le transfert initial soit respectée et pour identifier le travail et les coûts associés à la « stabilisation et mise en veilleuse » de toutes les installations, jusqu'à ce que l'on puisse déterminer l'utilisation finale de ces bâtiments. La société The Ventin Group a identifié la peinture à base de

Notes complémentaires sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 mars 2016

8. Obligation de stabilisation des centrales électriques (suite)

plomb qui se trouve à TPGS et OPGS en tant que déficience que l'OPG aurait dû sceller ou mettre en capsule après le nettoyage. La société The Ventin Group a signalé qu'il faudra investir énormément pour mettre les trois centrales électriques en veilleuse. Il faudra donc investir encore plus pour arriver à l'état « prêt pour l'aménagement ». De plus, il y a aussi des structures secondaires liées à TPGS et à OPGS qui n'étaient pas incluses dans la directive originale qui causeront des coûts de remise en état supplémentaires à un certain point à l'avenir.

La Commission estime que l'acceptation de ces centrales électriques exigera une infusion financière importante qui dépasse ses capacités. À compter du 31 mars 2016, les négociations continues avec la province n'ont pas garanti que la Commission ne serait pas responsable pour tout coût à l'avenir. Tout coût prévu pour les objectifs décrits ci-dessus ne sera pas déboursé sans obtenir du financement de la province.

On a calculé une obligation de mise hors service de 25 146 000 \$ à compter du 31 octobre 2009. Cette valeur représentait la meilleure estimation de la part de la Commission des coûts requis pour « stabiliser et mettre en veilleuse » les trois centrales électriques, basé sur le rapport d'ingénierie. Le rapport a aussi identifié les coûts des éventualités d'approximativement 3 600 000 \$ qui n'avaient pas été accumulés dans l'obligation de mise hors service de l'avoir à ce moment. La Commission estime que ce travail devrait être complété dans l'espace de trois ou quatre ans. Afin de déterminer la valeur nette actuelle de l'obligation de mise hors service de l'avoir, le personnel a estimé que, à condition que la province fournisse le financement nécessaire, le travail ne commencera pas dans les prochaines années. On prévoit que les travaux débuteront entre 2016 et 2019. Le coût de l'immobilisation et le taux d'inflation estimé au cours du calcul s'élevait à 5,059% et 2%, respectivement. Ceci donne une valeur nette actuelle de 24 212 539 \$ à compter du 31 mars, 2016 (2015 _ 23 724 061 \$). Ceci représente une augmentation de 488 478 \$ par rapport à 2015 et ceci a été inclus dans l'état des résultats d'exploitation.

On a complété deux études supplémentaires pendant l'année se terminant le 31 octobre 2010 qui identifiaient un passif supplémentaire portant sur le processus de « stabilisation et mise en veilleuse ». Le premier rapport identifia 6 305 000 \$ supplémentaires pour des travaux externes d'infrastructure nécessaires. La deuxième étude identifia 1 260 000 \$ supplémentaires pour stabiliser les toits des bâtiments. La somme des deux études s'élève à une augmentation de 7 565 000 \$. Tel que mentionné antérieurement, on estime que ces travaux ne débuteront pas avant entre 2016 et 2019 et par conséquent, on a effectué un autre calcul pour déterminer la valeur nette actuelle de ce passif supplémentaire en utilisant un coût d'immobilisation de 5,059% et un taux d'inflation de 2% respectivement. Ceci nous donne une valeur nette actuelle de 7 251 930 \$ à compter du 31 mars 2016 (2015 _ 7 036 679 \$) pour cette partie du passif. Ceci représente une augmentation de 215 251 \$ à compter de 2015 et ce montant a aussi été inscrit dans l'état des résultats d'exploitation.

Notes complémentaires sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 mars 2016

8. Obligation de stabilisation des centrales électriques (suite)

	17 mois terminé le 31 mars	
	<u>2016</u>	<u>2015</u>
	<i>(en milliers de dollars)</i>	
Obligation de stabilisation des centrales électriques		
Début d'année	<u>28 837 \$</u>	<u>28 087 \$</u>
Augmentation pour l'année actuelle de la valeur actuelle de l'obligation originale	<u>704</u>	971
Travaux qui se sont effectués pendant l'année	<u>(465)</u>	<u>(221)</u>
Augmentation nette de l'obligation de stabilisation des centrales électriques	<u>239</u>	<u>750</u>
Fin d'année	<u>29 076 \$</u>	<u>28 837 \$</u>

Dû à une baisse de valeur de cette propriété, aucune immobilisation n'a été inscrite. Ceci a été documenté dans plusieurs des études effectuées jusqu'à date.

À compter du 31 octobre 2009, la Commission a reçu des fonds au montant de 1 550 000 \$ de la part du ministère du Tourisme de la Culture et du Sport pour aider avec le processus de « stabilisation et de mise en veilleuse ». Environ 135 000 \$ de ces fonds sont encore disponible pour 2017 et dans les années ultérieures. Le travail effectué en 2016 fut financé par d'autres subventions de la province.

Au cours de l'exercice, la Commission a subi des coûts annuels pour l'entretien et la sécurité dans tous les sites. Ces montants ont tous été reportés dans l'état des résultats d'exploitation et dans les dépenses d'entretien.

À la suite du 31 mars 2015, la Commission a embauché la société d'architecture (The Ventin Group Inc.) pour passer en revue les études existantes afin de mettre à jour les exigences nécessaires pour mettre les trois centrales électriques à un état prêt pour l'aménagement. On s'attend à ce que ce processus soit achevé par décembre 2016 et l'obligation de stabilisation des centrales électriques sera mis à jour selon les besoins.

9. Passif au titre des sites contaminés

La Commission rend compte des passifs environnementaux liés à la gestion et à l'assainissement de sites contaminés lorsque la Commission est obligé ou probablement obligé d'assumer ces coûts. Actuellement aucun de ces sites contaminés ont été identifiés et donc aucun passif n'a été enregistré.

Les efforts de la Commission pour évaluer les sites contaminés peuvent entraîner des futurs passifs d'assainissement de l'environnement liés aux sites récemment établis ou aux modifications apportées aux évaluations ou à l'utilisation prévue des sites existants. Toute modification de passif de la Commission pour les sites contaminés seront comptabilisés dans l'année où ils sont évalués comme probables et raisonnablement estimables.

Notes complémentaires sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 mars 2016

10. Immobilisations

(en milliers de dollars)

	Amortissements		2016	2015
	Coût	cumulés	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Terrain	14 359 \$	-	14 359 \$	14 359 \$
Améliorations des terrains	17 135	-	17 135	17 135
Bâtiments, routes et structures	233 117	114 776 \$	118 341	119 305
Équipement et ameublements	42 496	38 199	4 297	4 369
Véhicules	<u>4 086</u>	<u>3 111</u>	<u>975</u>	<u>787</u>
	311 193	156 086	155 107	155 955
Travaux d'immobilisation en cours	<u>225</u>		<u>225</u>	<u>720</u>
	<u>311 418 \$</u>	<u>156 086 \$</u>	<u>155 332 \$</u>	<u>156 675 \$</u>
Équipement selon le contrat de location-acquisition inclus ci-dessus	<u>69 \$</u>	<u>56 \$</u>	<u>13 \$</u>	<u>20 \$</u>

11. Excédant accumulé

(en milliers de dollars)

	2016	2015
Déficit d'exploitation	<u>(6 789) \$</u>	<u>(12 293) \$</u>
Investissement en immobilisations corporelles	<u>128 942</u>	<u>130 237</u>
Non financé		
Dette à long terme	(28 371)	(30 072)
Prestations postérieures à l'emploi	(3 558)	(3 697)
Obligation de stabilisation des centrales électriques	<u>(29 076)</u>	<u>(28 837)</u>
	<u>(61 005)</u>	<u>(62 606)</u>
Excédant (déficit) accumulé	<u>61 148 \$</u>	<u>55 338 \$</u>

Fonds excédentaires

En vertu du paragraphe 16(2) de la Loi sur les parcs du Niagara, toute somme excédentaire devra, selon l'ordre du Lieutenant-gouverneur en conseil, être payée au ministre des Finances et devra faire partie des Fonds consolidé du revenu. À compter du 31 mars 2016 aucun fonds excédentaire n'a été inscrit en tant que passif auprès du ministre des Finances.

Notes complémentaires sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 mars 2016

16. Acquisition des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises durant l'année sont comptabilisées au coût total de 7 016 030 \$ (2015 – 9 766 221 \$) duquel nul \$ (2015 – 2 197 416 \$) a été acquis à partir des immobilisations corporelles contribuées. Des versements comptants de 7 016 030 \$ (2015 – 7 568 805 \$) ont été effectués pour acheter des immobilisations corporelles.

17. État des flux de trésorerie

17 mois terminé
le 31 mars

2016 **2015**

(en milliers de dollars)

Les changements des composantes du fonds de roulement incluent

Débiteurs	(302) \$	2 143 \$
Inventaires – vendables et divers	274	(771)
Créditeurs	2 064	(889)
Paie cumulée	117	(245)
Produit constaté d'avance	(102)	48
Charges payées d'avance	(357)	(690)
	1 694 \$	(404) \$
Argent comptant et quasi-espèces se composent de:		
Encaisse	395	322
(Dette bancaire) / argent liquide tenu en banque	(2 180)	(9 305)
	(1 785)	(8 983)
Intérêt reçu	48 \$	29 \$
Intérêt payé	1 550 \$	2 381 \$

Tableau complémentaire d'immobilisations corporelles de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 mars 2016
(en milliers de dollars)

	<u>Terrain</u>	<u>Améliorations de terrains</u>	<u>Bâtiments, routes et structures</u>	<u>Équipement et ameublements</u>	<u>Véhicules</u>	<u>Travaux d'immobilisation en cours</u>	<u>17 mois terminé le 31 mars 2016</u>	<u>2015</u>
Coût								
Début d'année	14 359 \$	17 135 \$	227 117 \$	41 388 \$	3 863 \$	720 \$	304 582 \$	295 571 \$
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	-	-	1 288	223	5 505	7 016	9 766
Cession d'immobilisations corporelles	-	-	-	(180)	-	-	(180)	(755)
Transferts de travaux d'immobilisation en cours	-	-	6 000	-	-	(6 000)	-	-
Fin d'année	<u>14 359</u>	<u>17 135</u>	<u>233 117</u>	<u>42 496</u>	<u>4 086</u>	<u>225</u>	<u>311 418</u>	<u>304 582</u>
Amortissement cumulatif								
Début d'année	-	-	107 812	37 019	3 076	-	147 907	137 085
Acquisition – amortissement cumulatif	-	-	6 964	1 360	35	-	8 359	11 577
Cession – amortissement cumulatif	-	-	-	(180)	-	-	(180)	(755)
Fin d'année	-	-	<u>114 776</u>	<u>38 199</u>	<u>3 111</u>	-	<u>156 086</u>	<u>147 907</u>
Valeur comptable nette	<u>14 359 \$</u>	<u>17 135 \$</u>	<u>118 341 \$</u>	<u>4 297 \$</u>	<u>975 \$</u>	<u>225 \$</u>	<u>155 332 \$</u>	<u>156 675 \$</u>

Tableau complémentaire de dépenses par objet de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 mars 2016
(en milliers de dollars)

	Budget	Réel	17 mois terminé le 31 mars Réel
	<u>2016</u>	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Coût des marchandises vendues	11 207 \$	13 265 \$	12 398 \$
Salaires, rémunérations et prestations	44 947	46 343	56 635
Ventes et divers	3 295	3 466	4 453
Réparation et entretien d'équipement	4 622	4 451	5 812
Matériel et ameublement	2 329	2 568	2 663
Publicité et promotion	2 710	2 684	3 631
Installations	6 874	6 793	9 506
Administration	<u>2 982</u>	<u>3 274</u>	<u>4 857</u>
	<u>78 966 \$</u>	<u>82 844 \$</u>	<u>99 955 \$</u>